



PROGRAMMATION COMPLÈTE AU

► VILLE.LEVIS.QC.CA



JUILLET-AOÛT

- **Balade historique du secteur de la Traverse** - 27 juillet, 3, 10, 17 et 24 août
- **BiblioCube**
dans un parc près de chez vous
- **Camion de cuisine de rue**
Parc de l'Anse-Tibbits
- **Cour arrière du Festibière de Lévis**
Parc du Rigolet
- **Festivent** - Parc Champigny,
Juvénat Notre-Dame et parc du Rigolet
2 au 6 août
- **Fête familiale et foire marchande**
Village Saint-Nicolas - 26 août
- **Marché Fermier Ostara**
Rue Saint-Louis, Vieux-Lévis
Dimanches jusqu'au 17 septembre
- **Matinées classiques** - Parc des
Chutes-de-la-Chaudière, côté Saint-
Nicolas - 30 juillet, 6, 13, 20 et 27 août
- **Mercredis Courant d'Airs**
Parc de l'Anse-Tibbits - 26 juillet
- **Théâtre ambulant** - Dans différents
parcs - 25, 31 juillet et 1^{er} août
- **Village en Arts** - L'Espace culturel
du Quartier Saint-Nicolas
Jusqu'au 30 juillet
- **Visite guidée et expositions**
Lieu historique national du chantier
A.C. Davie

Au Quai Paquet

- **La Fontaine est ouverte!**
- **Arts de la rue et cirque**
12, 19 et 26 août
- **Camions de cuisine de rue**
- **Grande roue**
- **Grands Feux Loto-Québec**
Mardis et jeudis du 1^{er} au 24 août
- **Journées familiales** - 19 et 20 août
- **Spectacle son et lumière
de la Fontaine**

Spectacle son, lumière... et danse!

- Samedi 29 juillet, 20 h 30
- Les samedis du 5 août au
2 septembre, 20 h 15 (congé le 12 août)

Les danseuses et danseurs de **Hit The Floor** s'ajoutent à la chorégraphie de la Fontaine pour vous éblouir avec leur nouveau spectacle.

Durée : 20 minutes

À la découverte des vestiges!

**Lieu historique national
du chantier A.C. Davie**
5, 12 et 19 août



24^e ÉDITION DES MATINÉES CLASSIQUES



Assistez aux concerts gratuits des Matinées classiques et observez les membres de l'Association des artistes de la Rive-Sud à l'œuvre sur leur création.

Les dimanches du 30 juillet au 27 août, 10 h 30 à 11 h 30
Au parc des Chutes-de-la-Chaudière, côté Saint-Nicolas

Accès au site près du 1920, route des Rivières, secteur Saint-Nicolas - Le stationnement sur gazon est possible, mais nous vous suggérons d'envisager le vélo. Apportez une couverture ou une chaise pour plus de confort.

30 JUILLET	Concert du Duo à 4 mains
6 AOÛT	Concert du quintette de cuivres Boréal Brass
13 AOÛT	Concert de l'Ensemble Effervescence - en rappel
20 AOÛT	Concert du Duo Beija-Flor
27 AOÛT	Concert <i>Telle mère, telle fille</i>

Détails, photographies et extraits musicaux
au ► ville.levis.qc.ca/matineesclassiques

En cas de mauvais temps, tous les spectacles ont lieu à l'école secondaire Pointe-Lévy, 55, rue des Commandeurs, secteur Lévis. L'avis intérieur/extérieur est donné à partir de 9 h 30 sur la ligne Info-loisirs au 418 838-4001 et sur ► facebook.com/culturelevis

Ces concerts et démonstrations d'art sont présentés avec la collaboration d'Innergex.

APPELS D'OFFRES ET AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT

**AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT - COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION
DES CENDRES VOLANTES ET DES CHAUX USÉES
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS** NO : 2023-50-99

Dépôt des réponses : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement,
le **10 août 2023**, date et heure de la réception des réponses.

**SERVICE DE NETTOYAGE AU JET DE SABLE ET PEINTURE
POUR UNE BENNE ÉPANDeur ET TROIS CHARGEUSES
SUR ROUES** NO : 2023-50-97

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement,
le **17 août 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

**LOCATION À TARIF HORAIRE AVEC OPÉRATRICES
OU OPÉRATEURS DE MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS
DE DÉNEIGEMENT** NO : 2023-50-98

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement,
le **17 août 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

LE CAHIER MUNICIPAL



**Arroser
au bon moment,
c'est le règlement**

ARROSER AU BON MOMENT, C'EST LE RÈGLEMENT

Il est permis d'utiliser l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal à des fins d'arrosage de pelouses, de jardins, de fleurs, d'arbustes et autres végétaux seulement durant les heures et les jours suivants :

Heures d'arrosage sur tout le territoire

Type d'arrosage	Numéros d'immeuble	Jours permis	Heures permises
Manuel ou semi-automatique Avec un boyau équipé d'un pistolet ou avec un appareil alimenté par un boyau de surface	Pairs	Jours pairs (sauf le samedi)	20 h à 23 h
	Impairs	Jours impairs (sauf le samedi)	20 h à 23 h
Automatique Système avec canalisation souterraine muni d'une minuterie et branché à l'aqueduc municipal	Pairs	Mardi, jeudi et samedi	23 h à 3 h
	Impairs	Mercredi, vendredi et dimanche	23 h à 3 h



Végétaux en pots

Ces directives ne s'appliquent pas à l'arrosage manuel des fleurs, des plantes et des arbustes placés dans un pot, un bac ou une boîte au-dessus du sol.



Nouvelles pelouses

Exceptionnellement, une personne peut arroser une nouvelle pelouse ou une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes en dehors des jours indiqués. Toutefois, les heures d'arrosage permises demeurent les mêmes.

Une période de 15 jours consécutifs est autorisée à partir de la fin des travaux d'ensemencement, de pose ou de plantation.



Interdiction les jours de pluie

Dans toutes les situations, il est interdit d'arroser lorsqu'il y a des précipitations.

ENTRAVE DE LA VOIE PUBLIQUE

Avez-vous votre autorisation?



Vous planifiez des travaux ou un événement qui empièteront temporairement sur la voie publique? Vous devez obtenir l'autorisation de la Ville de Lévis.

Exemples d'entraves :

- Conteneur ou remorque
- Matériaux en vrac et machinerie
- Clôtures temporaires ou cônes
- Événement sportif ou culturel
- Fête de voisins ou de quartier

Toute entrave est interdite sans autorisation

Une entrave peut représenter des enjeux importants de sécurité et de fluidité de la circulation. Il est donc obligatoire de demander une autorisation avant de procéder. Un constat d'infraction pourrait être émis sans autorisation.

Risques associés aux entraves :

- Diminuer la visibilité lors de la conduite (véhicule, vélo, enfant et autres)
- Entraver le passage des véhicules d'urgence
- Restreindre l'espace de circulation pour les piétons, cyclistes et automobilistes
- Augmenter les risques d'accident sans signalisation adéquate

Avez-vous évalué d'autres options?

- Placer votre véhicule dans la rue et utiliser votre stationnement
- Utiliser votre terrain

Pour faire une demande : ► ville.levis.qc.ca/entrave